

L'assistante sociale

Présence d'une assistante sociale au collège Paul VALERY :

Madame MOUTON Audrey

Rôle et missions de l'assistante sociale scolaire :

L'assistante sociale est tenue au ***secret professionnel*** (article 226-13 du Code Pénal).

Elle a un rôle d'***écoute***, de ***conseil***, d'***aide*** et de ***suivi*** auprès des élèves et de leur famille. Elle est à leur disposition pour les ***conseiller***, les ***accompagner*** dans la résolution de leurs difficultés, et les ***informer*** de leurs droits et obligations.

Elle ***soutient*** et accompagne les parents dans ***leur fonction éducative*** et ***leur parentalité***.

Elle ***aide les élèves à construire leurs projets personnels*** et les accompagne dans la résolution de leurs difficultés personnelles et familiales.

Elle ***aide et oriente les élèves qui présentent un mal-être***, une souffrance psychologique ou des difficultés relationnelles, tant au sein de l'établissement que dans la famille.

Elle contribue à résoudre les difficultés liées à la scolarité : absentéisme, échec scolaire, déscolarisation, orientation scolaire, intégration scolaire en lien avec l'équipe éducative, la famille et les services extérieurs si besoin.

Elle a un rôle de prévention et de protection de l'enfant en danger ou en risque de l'être.

Elle participe à ***l'éducation à la santé et à la citoyenneté***.

Elle ***participe à l'évaluation et la répartition des aides financières*** concernant la scolarité du jeune (restauration, équipement, transport, voyages).

Ses moyens d'actions :

Elle travaille dans le cadre d'une **prise en charge individuelle** (entretiens, visites à domicile) et/ou **collective**.

Pour mener à bien ses missions, **l'assistante sociale scolaire travaille en étroite relation avec les membres de la communauté éducative** (principal, CPE, enseignants, infirmière...) mais également avec **des partenaires extérieurs** (Conseil Départemental, Associations...) et **en lien avec les parents**.

Elle peut rencontrer l'élève à sa propre demande, à celle de l'équipe éducative ou de la famille. Les élèves peuvent également se présenter librement pour être reçus, de préférence en dehors de leurs heures de cours.

Les familles sont reçues sur rendez-vous.

Le service social en faveur des élèves est un **service de proximité** pour les élèves et leurs familles.

L'assistante sociale scolaire est **la conseillère sociale** de l'élève, du collège, des familles et des partenaires extérieurs.